

SYNDICAT  
— MIXTE —  
du PAYS VENDÔMOIS



# Comité Syndical du Pays Vendômois

Vendredi 16 mars 2012  
18h00

*Ecole de St-Amand-Longpré*



# Sommaire

## 1) Troisième contrat régional du Pays Vendômois

<i>Intervention de Dominique ROULLET, vice-président du Conseil Régional</i>	P 4
<i>Point sur l'avancée des dossiers du 3<sup>ème</sup> CRPV</i>	P 4
<i>Conclusions du comité territorial de suivi</i>	P 4

## 2) Points administratifs

<i>Approbation des décisions prises par le Bureau depuis le 02 décembre 2011</i>	P 5
<i>Compte administratif 2011</i>	P 5
<i>Vote du compte de gestion de l'exercice 2011</i>	P 6
<i>Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2011</i>	P 6
<i>Remboursement des frais de déplacements de la Présidente</i>	P 7
<i>Site internet du Pays Vendômois</i>	P 7

## 3) Veille économique

<i>Nouvelle organisation</i>	P7
------------------------------	----

## 4) Agenda 21

<i>Réalisation d'une BD sur les ateliers de gestion durable des espaces verts</i>	P8
---	----

## 5) Projet de stratégie de maîtrise énergétique de territoire sur les Pays Vendômois et Beauce Val de Loire avec les communautés intéressées

<i>Investir aujourd'hui pour maîtriser l'énergie de demain</i>	P9
--	----

## 6) Leader

<i>20 dossiers approuvés en Comité de Programmation</i>	P 13
<i>Délibération pour la nouvelle répartition de la participation des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire pour l'animation/gestion du programme Leader</i>	P 13

## 7) Rapide points sur les programmes en cours

<i>PNA : Programme National pour l'Alimentation</i>	P 14
<i>CLS : Contrat Local de Santé</i>	P 14
<i>OCMACS</i>	P 14
<i>Trame Bleue / Trame Verte</i>	P 15

## 8) Vote du budget primitif 2012

### Annexes

<i>Annexe 1 : Subventions votées au 20/02/12 au 3<sup>ème</sup> CRPV</i>	P 19
<i>Annexe 2 : Compte administratif 2011</i>	P 22
<i>Annexe 2 bis : budget primitif 2012</i>	P 25
<i>Annexe 3 : Lexique des outils ADEME/Région/Etat pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti des collectivités</i>	P 28
<i>Annexe 4 : Liste des dossiers approuvés au comité de Programmation du 15/02/12</i>	P 31

# 1) Troisième contrat régional du Pays Vendômois

## Intervention de Dominique ROULLET, vice-président du Conseil Régional

### Point sur l'avancée des dossiers du 3<sup>ème</sup> CRPV

Cf annexe 1 (page 19)

### Conclusions du comité territorial de suivi

#### Points forts / points faibles de la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> Contrat Régional du Pays Vendômois

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>. une part de mise en œuvre de l'Agenda 21 via le 3<sup>ème</sup> CRPV</li><li>. une Trame Bleue/Trame Verte intégrée au contrat de bassin</li><li>. des ateliers « espaces verts nouvelles pratiques » pour valoriser le métier de jardinier</li><li>. une diffusion de la connaissance des projets économiques, agriculture et OCMACS auprès des élus</li><li>. des élus engagés dans la maîtrise énergétique :<ul style="list-style-type: none"><li>- intérêt du PCI pour les communes de moins de 1 000 habitants,</li><li>- des constructions neuves BBC avant l'heure,</li><li>- des plans lumière en cours,</li><li>- 6 élus formés au Plan Climat,</li><li>- un projet de stratégie ambitieuse de maîtrise énergétique</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>. des erreurs d'appréciations dans les montants attribués à chaque module</li><li>. un écart entre les connaissances locales et l'application des nouvelles réglementations « énergie »</li><li>. une gestion du 3<sup>ème</sup> CRPV coupée des autres programmes Agenda 21 du Vendômois</li></ul>

#### Pistes pour le bilan à mi-parcours :

- un renforcement important des subventions régionales pour la maîtrise énergétique des bâtiments publics
- un premier diagnostic agricole biodiversité collectif engagé par l'AOC Coteaux du Vendômois
- des travaux de jalonnement et de sécurité pour la vélo-route St-Jaques
- la mise en œuvre du PCET et d'un chargé de mission « énergie »
- un développement d'ateliers de terrain pour accompagner les changements de pratiques
- un maillage du Vendômois en Maisons de Santé et annexes pour une mise en réseau des acteurs Santé (cf Contrat Local de Santé)
- une agriculture de proximité, orientée vers les circuits-courts de la restauration collective
- des interrogations sur l'animation des différents programmes liés à l'Agenda 21

## 2) Points administratifs

### Approbation des décisions prises en réunions de Bureaux depuis le 02 décembre 2011

#### Projet de délibération :

#### **OBJET : APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DEPUIS LE 02/12/11**

La Présidente indique que, par délibération n°2010-14 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2010, le Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois est autorisé, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat, à prendre des décisions.

Elle rappelle les décisions prises par les Bureau depuis le 02 décembre 2011 :

- Bureau du 02 décembre 2011 :
  - . Décision n°2011-12 : Examen des dossiers du 3<sup>ème</sup> contrat régional du Pays Vendômois avant prise d'arrêté attributif de subvention par la Région.
- Bureau du 20 février 2012 :
  - . Décision 2012-01 : Examen des dossiers du 3<sup>ème</sup> contrat régional du Pays Vendômois avant prise d'arrêté attributif de subvention par la Région.
  - . Décision n°2012-02 : Participation du Pays Vendômois à l'étude du CAUE « Habiter la campagne au XXI<sup>ème</sup> siècle »
  - . Décision n°2012-03 : Mise à jour du site internet du Syndicat Mixte du Pays Vendômois ([www.pays-vendomois.org](http://www.pays-vendomois.org))

### Compte administratif 2011

Cf annexe 2 (page 22)

#### **Explications des différences entre le budget 2011 voté et le budget 2011 réalisé :**

↳ Section dépenses de fonctionnement :

*Dépenses moins importantes que prévues :*

- . Factures 2011 du téléphone, des photocopies et des frais postaux reçus début 2012

*Dépenses reportées :*

- . Etude Plan Climat
- . Etude TVB, la première facture arrivée début 2012
- . Etude potentiel de marché par les économies d'énergie

La réserve n'a pas été utilisée.

*Dépenses annulées :*

- . Création d'un guide pratique Agenda 21
- . Création de plaquettes Agenda 21
- . Réalisation d'un répertoire des professionnels de Santé par l'Observatoire (réalisé en direct par l'Observatoire)
- . Edition du guide pratique Agenda 21

↳ Section recettes de fonctionnement :

*Recettes moins importantes que prévues :*

- . Les subventions du Conseil Régional dans le cadre du 3<sup>ème</sup> contrat régional de Pays seront reçues en 2012

### Projet de délibération :

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

La Présidente, passe la parole au 1er Vice-Président pour la présentation du Compte Administratif 2011 et sort de la salle.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente et commente le Compte Administratif 2011 du Syndicat Mixte, qui a été remis à chaque membre du Comité Syndical.

Il rappelle, dans les grandes lignes, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et que les éléments chiffrés du Compte Administratif 2011 sont en parfait accord avec ceux du Compte de Gestion 2011.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président ajoute que l'exemplaire du Compte de Gestion 2011 est à la disposition de chacun pour consultation au Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2011.

### Vote du compte de gestion 2011

#### **TABLEAU DE RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2011 (HORS RESTE A REALISER)**

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010</b>	<b>Affectation des résultats 2010</b>	<b>Résultats de l'exercice 2011</b>	<b>Résultats de clôture de 2011 (comprenant le résultat de 2010 + celui de 2011)</b>
Investissement	-6 189,95 €		29 118,22 €	22 928,27 €
Fonctionnement	68 797,46 €	-6 189,95 €	127 851,24 €	190 458,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 607,51 €</b>	<b>-6 189,95 €</b>	<b>156 969,46 €</b>	<b>213 387,02 €</b>

Les éléments chiffrés du Compte Administratif 2011 sont en parfait accord avec ceux du Compte de Gestion 2011 de la Trésorerie de Vendôme

#### **Constat :**

Excédent cumulé d'investissement de 22 928,27€

Excédent cumulé fonctionnement de 190 458,75€

### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

#### Projet de délibération :

#### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Isabelle MAINCION,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 190 458,75€
- un excédent cumulé d'investissement de 22 928,27€
- un solde néant de reste à réaliser

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde disponible de 190 458,75€ est affecté à la ligne 002 (excédent reporté de fonctionnement)

## Remboursement des frais de déplacements de la Présidente

### Projet de délibération :

#### **OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DE LA PRESIDENTE**

La Présidente rappelle que par délibération n°2009-05 du 20 février 2009, il était autorisé que ses frais de déplacements lui soient remboursés. Lors de cette délibération, Mme MAINCION était vice-Présidente du Pays. Depuis sa Présidence, cette délibération était toujours appliquée, cependant il convient d'en prendre une nouvelle.

En vertu de l'article L2123-19 modifié par la loi n°202-276 du 27 février 2002 – art 84, le Comité Syndical peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au Président pour frais de représentation.

Il est donc proposé de voter une enveloppe indemnitaire de frais de déplacement de 1 200€. Les frais de déplacements (trajets, repas, frais annexes, ...) seront remboursés aux frais réels sur production d'un état de frais de déplacement (véhicule personnel : Peugeot, modèle 407, immatriculé 1839 SC 41, modèle diesel, puissance 8 CV), dans le cadre de cette enveloppe.

En cas de dépassement de cette enveloppe, il conviendra de voter une enveloppe complémentaire en comité Syndical.

## Site internet du Pays Vendômois

Les élus du Bureau ont accepté la réouverture du site internet du Pays Vendômois, sous une forme « administrative ».

L'objectif est de mettre à disposition du public des informations pratiques sur le Pays Vendômois (en gestion directe), avec un lien sur l'Observatoire pour l'Open Data de Loir-et-Cher.

## *3) Veille économique*

### Nouvelle organisation

Rappel : le poste de veille économique de Sylvie VON BANDEL prend fin au 15 mars 2012.

Le Conseil Général souhaite dorénavant organiser la veille économique à l'échelle du Département. Comme il existe une personne référente par Bassin d'emploi (3 en Loir-et-Cher), le Pays Vendômois souhaite créer des liens avec la personne référente sur le Bassin d'emploi du Vendômois.

En Vendômois, il s'agit de Sophie BOULANGER, déjà en contact sur le terrain avec les Présidents de Communautés.

## 4) Agenda 21

### Réalisation d'une BD sur les ateliers de gestion durable des espaces verts avec le Domaine de Chaumont

La BD sera réalisée à partir de témoignages des personnels communaux, des enfants, des habitants et élus participants aux ateliers des sites pilotes : La Ville aux Clercs, Saint-Hilaire la Gravelle et Trôo.

#### Projet de délibération :

**OBJET :** REALISATION D'UNE BD SUR LES ATELIERSSS GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS PUBLICS AVEC LE DOMAINE DE CHAUMONT SUR 3 SITES PILOTES DU VENDOMOIS : LA VILLE AUX CLERCS, SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE ET TROO

La Présidente rappelle qu'une action de terrain « d'accompagnement au changement de la gestion des espaces verts publics dans le sens d'une gestion durable » avec le Domaine de Chaumont a démarré en septembre 2011 sur trois communes pilotes du Vendômois.

6 ateliers :

- . Présentation d'une nouvelle gamme de végétaux d'ornements utilisés en espaces publics
- . Les désherbages alternatifs : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- . La taille raisonnée des végétaux : arbres, arbustes, haies, rosiers
- . Gazons, prairies et jachères : mieux gérer les zones engazonnées
- . Plantation et paillage : les nouvelles techniques pour un entretien durable
- . Organisation de la communication pour la gestion durable des espaces publics

sont organisés sur les sites pilotes en invitant les personnels jardiniers des communes à proximité.

Le ressenti au niveau des élus et des agents des communes est excellent, les ateliers de terrain valorisent à la fois le métier de jardinier et l'embellissement propice à la biodiversité.

La communication est un élément clé de la réussite du projet. L'implication des écoles des trois communes est un exemple de bonne diffusion auprès des enfants, des parents, ainsi que le panneauage des sites prévu, mais cela n'est pas suffisant.

Pour aller plus loin, la Présidente propose de réaliser, comme cela a été fait au lycée agricole d'Areines, une BD de 8 pages + couverture, à partir des témoignages des gens présents aux ateliers (soit 1 page de témoignages par atelier, 1 page édito et 1 page de conclusion + couverture).

Cette BD sera envoyée par mail à toutes les communes du Vendômois et mis à disposition de l'association des maires pour une diffusion départementale et nationale.

L'objectif est de susciter un intérêt des communes rurales pour s'engager à l'avenir dans de futurs ateliers de terrain similaires, en partenariat avec d'autres associations locales (environnement/insertion).

L'avenir c'est maintenant et c'est toutes les communes du Vendômois qui ont un rôle à jouer dans la prise en compte de nouvelles façons de faire dans la gestion durable de leurs espaces verts et la valorisation du métier de jardinier.

Le coût de la BD est fixé à 7 500€ TTC.

La Présidente demande l'accord des membres du Comité Syndical pour :

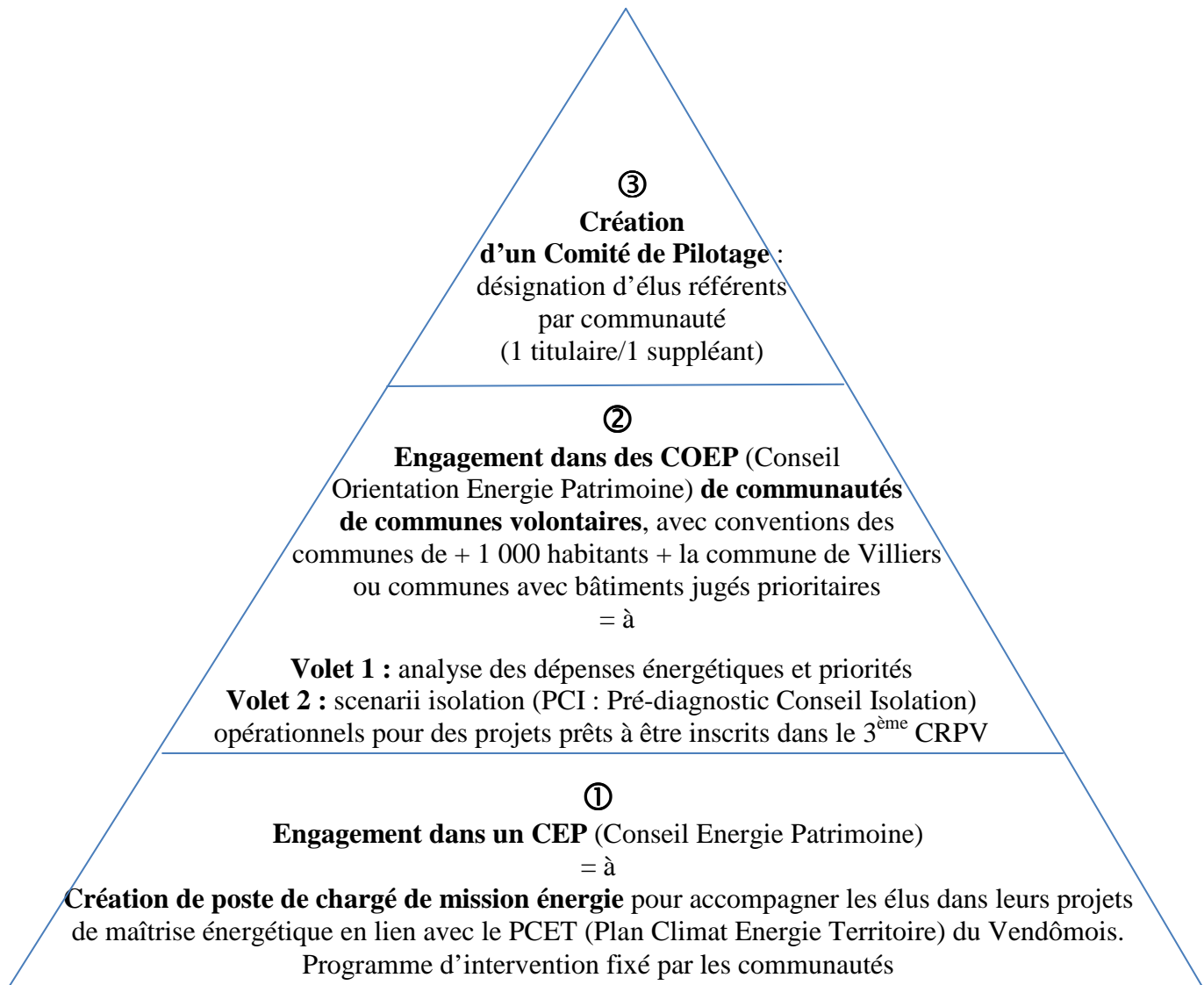
- . réaliser la BD,
- . faire le choix du prestataire,
- . déposer une demande de subvention Région, via le 3<sup>ème</sup> CRPV, au titre des actions de sensibilisation des actions de développement durable et Agenda 21 du Pays Vendômois.



## 5) Projet de stratégie de maîtrise énergétique de territoire sur les Pays Vendômois et Beauce Val de Loire avec les communautés intéressées

### Investir aujourd'hui pour maîtriser l'énergie de demain

- Mise en œuvre d'outils ADEME/Région pour une politique ambitieuse d'isolation des bâtiments publics, de révision des conventions énergie, de développement des énergies renouvelables.



#### - Objectifs visés :

- . Définir à l'échelle de 2 à 5 ans la programmation des travaux d'isolation des bâtiments publics à engager pour réaliser un maximum d'économie d'énergie et de maîtrise énergétique.
- . Participer à l'animation du PCET du Vendômois.

**- Propositions pour les COEP :**

- . Analyser une soixantaine de bâtiments publics en Vendômois et une trentaine en Pays Beauce Val de Loire.
- . Réaliser environ 25 PCI et Plans Isolation en Vendômois et une dizaine en Beauce Val de Loire, avec réservation des subventions dans les 3<sup>ème</sup> Contrats Régionaux de Pays.

**- Projet de financement : hypothèse (haute) de budget :**

	<b>Coût maxi Pays Vendômois</b>	<b>Coût maxi Pays Beauce Val de Loire</b>	<b>Subvention ADEME</b>	<b>Subvention Leader</b>	<b>Autofinancement Pays + ctés</b>
<b>COEP</b>	200 000€ HT (60 bâtiments étudiés)	100 000€ HT (30 bâtiments étudiés)	180 000€ (60%)	120 000€ (40%)	TVA
<b>CEP</b>	1,5 poste sur 3 ans 300 000€	½ poste sur 3 ans 100 000€	160 000€ (40%)	220 000€ (45%)	20 000€
<b>Total</b>	<b>500 000€</b>	<b>200 000€</b>	<b>340 000€</b>	<b>340 000€*</b>	

\*A ce jour, sur les fonds Leader il reste 386 338€ disponibles

**En complémentarité :**

**- Inscription du Pays Vendômois dans l'appel à projet PCET de juin 2012 et dans la formation associée ADEME/Région pour :**

- . réduire les GES (Gaz à Effet de Serre),
- . adapter le territoire au changement climatique,
- . mettre en place un plan d'actions portant sur 3 thématiques obligatoires (bâtiments, déplacements, énergies renouvelables) et 3 optionnelles (consommation, urbanisme, développement économique, commande publique, tourisme, éducation, déchets, précarité énergétique)

**- Elus inscrits à la soirée de formation du 20 février 2012 :**

- . Mme MAINCION, Présidente du Pays Vendômois,
- . Mr EVRARD, Adjoint à la mairie de Lisle et représentant de la cté du Haut Vendômois,
- . Mr BINGLER, Maire de Beauchêne et représentant de la cté des Collines du Perche,
- . Mrs ROGER, BRETEAU ET BERTIN, conseillers municipaux de St-Amand-Longpré, représentants de la cté Beauce et Gâtine

**- Agent de développement inscrit aux journées de formation du 27 et 28 mars 2012**

**Projet de délibération :**

**OBJET : PROJET DE STRATEGIE DE MAITRISE ENERGETIQUE DE TERRITOIRE**

La Présidente rappelle que :

- Toutes les collectivités sont concernées par la maîtrise énergétique de leurs bâtiments publics,
- Les communes de plus de 1 000 habitants doivent réaliser un COEP (Conseil Orientation Énergie Patrimoine), soutenu par l'ADEME et la région, pour pouvoir bénéficier de subventions Région dans le cadre du plan isolation des 3<sup>èmes</sup> contrats régionaux de Pays,

- Il s'agit d'analyser les dépenses énergétiques des bâtiments publics et de repérer les bâtiments les plus énergivores pour conduire des pré-diagnostic énergétique (PCI) prêts à être intégrés dans les appels d'offre de travaux d'isolation,
- Pour mémoire, les communes de moins de 1 000 habitants doivent réaliser un PCI offert par la Région,
- Ces études obligatoires se révèlent de fait très utiles pour conforter les élus dans leurs choix de travaux d'isolation efficaces.

La volonté des Présidents des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire est d'aider les communautés intéressées (11 au total) à financer des COEP communautaires pour anticiper une programmation de travaux d'isolation dans les 3<sup>èmes</sup> contrats régionaux de Pays.

En complément, la création de postes de chargés de mission « énergie » pour accompagner les élus dans leurs choix de performance énergétique est soutenue par l'ADEME et la Région dans le cadre des CEP (Conseil en Énergie Partagée). Ces postes sont conçus avec l'idée d'un retour sur investissement sur 3 ans pour les pérenniser.

La Présidente du Pays informe que lors du Bureau du 20 février dernier, les élus du Pays Vendômois et un élu du Pays Beauce Val de Loire ont validé cette proposition globale, partant du fait « qu'il faut investir aujourd'hui pour maîtriser la question de l'énergie de demain ».

- Elle demande donc l'accord des membres du Comité Syndical pour :
- engager une politique globale de maîtrise énergétique ambitieuse sur le Vendômois utilisant les outils ADEME/Région à disposition des élus et faisant appel en co-financement aux fonds Leader du GAL Ressources 41,
  - créer les postes de chargés de mission « énergie » de territoire sur 3 ans (CEP), en déléguant aux membres du Bureau le soin d'examiner les termes précis concernant la description de la fiche de poste, les modalités de financement, pour lancer la procédure officielle de création de postes,
  - monter avec les communautés intéressées les COEP collectifs d'analyse de dépenses énergétiques des bâtiments publics et de conduite de PCI (Prédiagnostic Conseil Isolation) sur les bâtiments les plus énergivores, prêts à rentrer dans le Plan Isolation du 3<sup>ème</sup> CRPV et fixer les modalités de financements,
  - mettre en place un comité de pilotage de suivi, composé 2 élus par communauté (1 titulaire, 1 suppléant)

**Cf annexe 3 (page 28) :** Lexique outils ADEME/Région/Etat pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti des collectivités

### **Projet de délibération :**

#### **OBJET : APPEL A PROJET PCET (PLANS CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX)**

La Présidente rappelle l'existence de l'appel à projet PCET (Plans Climat Énergie Territoriaux) prévu en juin 2012, de l'État, l'ADEME et la Région.

Le Pays Vendômois a inscrit, comme souhaité par la Région lors de la signature de son 3<sup>ème</sup> Contrat Régional de Pays, la réalisation d'un PCET pendant la période 2010-2015, la maîtrise énergétique étant un des enjeux identifiés dans l'Agenda 21 du Pays Vendômois.

Cet appel à projet est assorti d'une obligation de formation des élus et techniciens des territoires volontaires.

Lors des orientations budgétaires en décembre 2011, les élus du Pays Vendômois ont inscrit la réalisation du PCET pour l'année 2012, après avoir manifesté son intérêt auprès de l'ADEME et de la Région en novembre 2010.

Aussi, l'engagement d'un élu référent par communauté de communes a-t-il été demandé en début d'année 2012 pour participer à la soirée de formation du 20 février dernier.

6 élus du Vendômois, dont la Présidente, étaient présents à cette formation pour échanger sur les enjeux énergie-climat et débattre sur les marges de manœuvre dont disposent les territoires pour effectuer une transition énergétique.

L'agent de développement du Pays participera aux journées techniques du 27 et 28 mars prochains.

Le contenu d'un PCET s'établit comme suit :

- mise en place d'une dynamique territoriale gage de concertation et de mobilisation locale,
- réalisation d'un état des lieux, définition d'objectifs,
- proposition d'un plan d'actions sur 3 ans portant sur 3 thématiques obligatoires (bâtiments, déplacements, énergies renouvelables) et 3 optionnelles (consommation, urbanisme, développement économique, commande publique, tourisme, éducation, déchets, précarité énergétique),
- présentation d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Isabelle MAINCION souligne les difficultés de sensibilisation et de compréhension des questions énergie climat auprès des différents acteurs d'un territoire et la nécessité de gros efforts de communication et de pédagogie pour faire de chacun un acteur du PCET (comme cela a déjà été le cas pour l'Agenda 21).

Elle assure qu'il est important de se mettre à la tâche le plus vite possible avec les élus des communautés motivées à ses côtés pour porter le projet.

Le PCET est en effet un prolongement évident des mesures volontaires de stratégie de maîtrise énergétique déjà engagées sur le territoire : création de postes de chargé de mission « énergie » (dont animation du PCET) et de COEP communautaires.

Dans l'esprit du Pays Vendômois de conduite de projet partagé et de démarche ambitieuse globale de maîtrise énergétique de territoire, la Présidente du Pays demande l'accord des membres pour :

- répondre à l'appel à projet PCET de juin 2012 de l'ADEME, l'État et la Région,
- animer le comité de pilotage et de suivi « énergie » du Pays,
- inscrire une dépense de 50 000€ TTC pour le choix d'un bureau d'études,
- autoriser la Présidente à lancer un appel d'offres pour choisir le cabinet qui accompagnera l'élaboration du PCET du Pays Vendômois,
- faire les demandes de subvention État auprès de l'ADEME et la Région dans le cadre du 3<sup>ème</sup> contrat régional du Pays Vendômois, soit :

Dépenses	Subvention Région	Subvention État	Autofinancement
50 000€ TTC	25 000€	15 000€	10 000€

## 6) Leader

### 20 dossiers approuvés au Comité de Programmation du 15 février 2012

et 3 dossiers en accord de principe.

**Cf annexe 4 (page 31)**

### Délibération pour la nouvelle répartition de la participation des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire pour l'animation/gestion du programme Leader

#### Projet de délibération :

**OBJET : MODIFICATION LA DELIBERATION N°2011-16 CONCERNANT LA DEMANDE DE FONDS LEADER ET PARTICIPATION DU PAYS BEAUCE VAL DE LOIRE POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME « RESSOURCES 41 » SUR L'ANNEE 2012**

La Présidente informe qu'une communauté de communes (comprenant 20 communes) a quitté le Pays Beauce Val de Loire et par conséquent le GAL RESSOURCES 41. Celle-ci a intégré le GAL des Châteaux.

La Présidente rappelle que dans la délibération n°2011-16 il était convenu que le poste d'animation/gestion soit pris en charge, comme pour les années 2009, 2010 et 2011, à hauteur de 55% par les fonds FEADER Leader et que les 45% restants étaient répartis entre le Pays Beauce Val de Loire, à hauteur de 40% et le Pays Vendômois, à hauteur de 60%. Cette répartition avait été inscrite dans la convention de partenariat entre les deux Pays.

Suite aux modifications de périmètre du Pays Beauce Val de Loire, il convient donc de modifier la répartition de la participation entre les deux Pays et la convention de partenariat.

La Présidente propose donc, en accord avec le Pays Beauce Val de Loire, de faire la répartition suivante : 30% pour le Pays Beauce Val de Loire et 70% pour le Pays Vendômois

## 7) Rapide point sur les programmes en cours

### Programme National pour l'Alimentation (PNA)

**Rappel des objectifs :** remettre en valeur le métier de cuisinier, réduire les déchets, acheter en circuits-courts, sensibiliser aux goûts, anticiper la nouvelle réglementation.

7 premiers restaurants scolaires volontaires observés en décembre 2011, 5 prévus en mars 2012.

**Comité de pilotage du 11 janvier 2012 :** points sur les premières interventions de terrain, mise en place d'une enquête auprès des 30 restaurants scolaires du Vendômois pour analyser la demande d'achat possibles en circuits-courts.

**Restitution du 15 février 2012 :** une offre de restauration à caractère familial, de qualité. Un intérêt fort des élus et personnels de restaurants scolaires d'accompagnement sur site pour envisager les améliorations et créer des échanges sur le Vendômois.

**Prochain comité de pilotage le 18 avril 2012 à Oucques,** avec visite de la cuisine du collège, participant motivé à l'expérimentation du Conseil Général d'achat minimum de 10% de produits locaux.

### Contrat Local de Santé (CLS)

**Trois groupes de travail en janvier et février 2012,** animé par Julie CATHERINE de la FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé), sur : promotion de la santé, accès aux soins, offre de soins.

**Une rencontre prévue avec l'antenne départementale de l'ARS** (Agence Régionale de Santé) de Loir-et-Cher, Mme le Sous-Préfet, le directeur de la FRAPS et les présidents de communautés pour connaître le PRS (Programme Régional de Santé), faire le point sur les fiches actions en cours du CLS, s'interroger sur le suivi et l'animation.

**Prochain comité de pilotage le 20 avril 2012.**

### OCMACS

Réunion technique avec les Chambres Consulaires et la DIRECCTE le 17 janvier 2012.

**Cinq dossiers en cours.** Information faite par le Pays auprès des maires et des présidents de communautés concernés.

**Une demande du Pays** de travailler en étroite collaboration avec la plate-forme d'aide aux entreprises de la CGPME.

Recherche d'une mutualisation possible pour l'animation

## Trame Bleue / Trame verte

Comité de Pilotage du 20 février 2012 : validation du diagnostic

**Rappel définition :** un outil d'aménagement permettant de prendre en compte les déplacements d'espèces « jugées comme bons indicateurs de la biodiversité locale » dans le but d'enrayer la perte de biodiversité.

### **- Synthèse des réflexions en Vendômois :**

Bien que profondément marqué par des bouleversements paysagers importants dus aux modifications des activités humaines, le Pays Vendômois possède encore une richesse faunistique et floristique importante. Du bocage Percheron à la vallée du Loir en passant par la Petite Beauce, grand nombre d'espèces végétales et animales y sont présentes. Cependant, l'artificialisation de l'espace entraîne une concentration des espèces en des noyaux de biodiversité localisés. Ainsi plusieurs espaces naturels, de par leur rareté, nécessitent une préservation globale qui passe avant tout par des méthodes de gestion extensive :

. *Les micro-zones humides*, notamment les mares, sont en voie de raréfaction alarmante sur l'ensemble du nord Loir-et-Cher, concentrent à elles seules, un nombre considérable d'espèces patrimoniales protégées.

. *Les fonds de vallées* présentent une richesse remarquable du fait de modes de gestion agricole liés à l'élevage,

. *Les cours d'eau permanents*, notamment les petits affluents du Loir, représentent un enjeu important en terme de biodiversité et de continuité écologique,

. *Les cours d'eau intermittents*, "représentent un linéaire important sur la zone d'étude (environ 2/3 du linéaire) " (Cf Etude préalable au contrat territorial "Loir Médian et affluents"). La conservation de ces espaces et de leurs abords est un enjeu à prendre en compte pour la gestion des eaux superficielles (inondation, qualité de l'eau) et pour la biodiversité (habitats et sites de reproduction de certaines espèces).

. *Les pelouses calcaires*, espaces isolés sont à un stade de disparition à court terme tant la surface de ces dernières devient marginale. Elles abritent pourtant une faune et une flore extrêmement riches dont certaines stations sont uniques pour le département,

. *Les massifs forestiers* représentant une faible surface en nord Loir-et-Cher, sont le territoire d'espèces purement sylvicoles et donc spécialisées. Elles sont fragilisées par la plantation intensive de résineux depuis une trentaine d'année,

. *Le maillage bocager*, espace créé par l'homme, doit conserver ses éléments structurants (haies, bandes enherbées, trognons, ronciers), sans quoi le Perche perdra son identité, et avec, son cortège d'espèces faunistiques et floristiques

Son cortège d'espèce faunistiques et floristiques.

La mise en place de la Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois doit nécessairement prendre en compte les éléments ci-dessus sans pour autant occulter un développement socio-économique de l'espace respectueux de l'environnement.

**Les composantes liées à la préservation de la biodiversité (espaces préservés, ressources en eau, utilisation raisonnée des phytosanitaires) sont des facteurs indispensables pour que le Pays Vendômois inverse la tendance et recouvre des espaces de nature patrimoniaux préservés à moyen terme.**

## 8) Vote du budget primitif 2012

Cf annexe 2 bis (page 25)

### Explication des montants

#### Dépenses de fonctionnement :

- 6064 :** Fournitures administratives
- 611 :** La prévision est transférée, à la demande de la trésorerie, sur l'article 6156
- 6132 :** Location à la CPV des bureaux du Pays Vendômois
- 615 :** Réparations éventuelles
- 6156 :** Mise à jour du logiciel de comptabilité
- 616 :** Assurance du Pays Vendômois + assurance du personnel
- 617 :** Etude Plan climat (50 000€)  
Etude Trame Bleue / Trame Verte (50 000€)  
Etude prospective habitat par le CAUE (5 000€)
- 6225 :** Indemnisation du comptable de la trésorerie de Vendôme
- 6228 :** Domaine de Chaumont « Gestion espaces verts » (10 185€)  
Atelier CESER avec SEMAPHORES (11 300€)  
Contrat Local de Santé (2 000€)  
PNA communication (4 200€) et animation (7 000€)  
Communication Agenda 21 (2 700€)  
Site internet (2 300€)  
BD sur les ateliers de gestion différenciée des espaces verts (7 500€)  
Réserve
- 6232 :** Frais de restauration, organisation de pots
- 6237 :** Publicités pour différents Appels Publics à la Concurrence (1 000€)  
Publication de documents divers (1 000€)  
Edition de la BD sur les ateliers (3 000€)
- 6238 :** Almanachs Bobo la Terre 2013 (2 000€)
- 6247 :** Organisation de visites de terrain (3 000€)
- 6256 :** Pays : frais de déplacement de l'agent de développement et de son assistante  
Leader : frais de déplacement de l'animatrice Leader  
Veille économique : frais de déplacement de la chargée de mission jusqu'en mars 2012  
OCMACS / COEP : frais de déplacement des chargés de mission
- 6262 :** Pays : frais de portable de l'agent de développement  
Leader : frais de portable de l'animatrice Leader  
Veille économique : frais de portable et ligne fixe de la chargée de mission jusqu'en mars 2012  
OCMACS / COEP : frais de portables des chargés de mission
- 6281 :** Cotisations au CAUE, à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, à l'A3P (association pour la promotion et la politique des Pays) et à l'APFP
- 6287 :** Remboursement à la CPV des frais de photocopies, téléphones fixes et timbres 2011 et 2012



**6532** : Frais de déplacement de la Présidente (NB, les années précédentes cette dépense était inscrite au 6256)

**6218** : Stagiaire Leader

**012** : Salaires et charges de l'agent de développement, de son assistante, de la chargée de mission Leader, de la chargée de mission veille économique jusqu'en mars 2012.

Salaires et charges des chargés de mission COEP et OCMACS

### Recettes de fonctionnement :

**6419** : Remboursement IJ congé maternité

**6459** : Remboursement du FNCSFT 2010

**74718** : Subvention de l'Etat pour le projet PNA (5 760 €)  
Subvention de l'Etat pour l'animation de l'OCMACS (16 200€)

**74728** : Subvention du Conseil Régional pour le fonctionnement du Pays  
Subvention du Conseil Régional 3<sup>ème</sup> CRPV : Communication Agenda 21 (9 800€), Chaumont (9 100€)

**74738** : Subvention du Conseil Général pour le fonctionnement du Pays

**74741** : Cotisation des communes et communautés de communes

**74778** : Subventions du programme Leader pour les dossiers : animation/gestion du programme (30 000€) ; communication Agenda 21 (4 300€) ; Sémaphores (5 100€), PNA communication (1 000€) et animation (2 000€)  
Subvention du FEDER pour la TVB (10 000€)

**7475** : Subvention du Pays Beauce Val de Loire pour l'animation et la gestion du programme Leader

**773** : Remboursement car les acomptes PNA à l'APASP et à la Chambre d'Agriculture ont été pris en 2011 sur le fonctionnement au lieu de l'investissement car il n'y avait pas de fonds disponibles en investissement

**778** : Régularisation des anciens comptes de tiers

### Dépenses d'investissement

**205** : Logiciel de comptabilité, antivirus

**2183** : Achat de matériel informatique (imprimante, appareil photo, ordinateur portable)

**4581** : Compte de tiers PNA (versement subvention Etat aux partenaires : CA et APASP)  
Compte de tiers OCMACS (versement subvention Etat aux différents MO)  
Compte de tiers Contrat de Bassin (versement au SIERAVL des participations des communes volontaires)  
Régularisation des anciens comptes de tiers

### Recettes d'investissement

**10222** : FCTVA

**2805** : Amortissement logiciels

**28183** : Amortissement matériel informatique

**4581** : Compte de tiers PNA (subvention Etat à reverser aux partenaires : CA et APASP)  
Compte de tiers OCMACS (subvention Etat à reverser aux différents MO)  
Compte de tiers Contrat de Bassin (participation des communes volontaires à reverser au SIERAVL)

# Annexes

## SUBVENTIONS VOTÉES

### Troisième Contrat Régional du Pays Vendômois

#### Module transversal - Agenda 21

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Elaboration Agenda 21	Pays Vendômois	26/02/11	41 875	80	33 500	41 979
Communication sensibilisation Agenda 21	Pays Vendômois	27/06/11	18 873		9 800	18 873
<b>TOTAUX MODULE TRANSVERSAL</b>			<b>60 748</b>		<b>43 300</b>	<b>60 852</b>

#### Module n°1

##### Formation / Développement et innovation économique

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
<b>Action n°1-3 : Envoyer l'insertion par l'activité économique</b>						
Aménagement de locaux	Régie de Quartier de Vendôme	20/02/12	853 000	20	170 600	853 421
<b>Totaux action 1-3</b>			<b>853 000</b>		<b>170 600</b>	<b>853 421</b>
<b>TOTAUX MODULE 1</b>			<b>853 000</b>		<b>170 600</b>	<b>853 421</b>

#### Module n°2

##### Services à la population

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
<b>Action n°2-3 : Accroître l'offre de services à la personne</b>						
Achat véhicule réfrigéré	ADMR Entre Loire et Loire	27/06/11	24 500	40	9 800	24 654
Achat véhicule réfrigéré	ADMR Perche Vendômois	27/06/11	23 500	40	9 400	23 669
<b>Totaux action 2-3</b>			<b>48 000</b>		<b>19 200</b>	<b>48 323</b>
<b>TOTAUX MODULE 2</b>			<b>48 000</b>		<b>19 200</b>	<b>48 323</b>

#### Module n°4

##### Performance énergétique

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
<b>Action n°4-1 : Privilégier les économies d'énergie et établir un Plan Climat</b>						
Rénovation mairie	Sainte-Anne	26/02/11	16 000	50	8 000	16 167
Ecole maternelle et cantine	Cté collines du Perche	02/12/11	997 000	10	99 700	997 477
Plan isolation du presbytère	Sargé	20/02/12	77 166	60	46 300	77 215
<b>Totaux Action 4-1</b>			<b>1 090 166</b>		<b>154 000</b>	<b>1 090 859</b>
<b>Action n°4-2 : Stimuler la réalisation de Plans Lumière économes en énergie</b>						
Rénovation de l'éclairage public	Rocé	03/10/11	20 500	20	4 100	20 535
<b>Totaux Action 4-2</b>			<b>20 500</b>		<b>4 100</b>	<b>20 535</b>
<b>TOTAUX MODULE 4</b>			<b>1 110 666</b>		<b>158 100</b>	<b>1 111 394</b>

**Module n°5  
Qualité des paysages**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Etude programme de gestion et valorisation parc de la Possonnière	Cté Pays de Ronsard	14/11/11	10 750	40	4 300	10 815
Aménagement paysager d'un jardin pédagogique	St-Hilaire la Gravelle	14/11/11	53 500	40	21 400	53 602
<b>TOTAUX MODULE 5</b>			<b>64 250</b>		<b>25 700</b>	<b>64 417</b>

**Module n°6 Mobilité**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
<b>Action n°6-1 : Accroître l'accessibilité des personnes à mobilité réduite</b>						
Audit accessibilité dans les bâtiments scolaires	Vendôme	27/06/11	8 625	80	6 900	8 740
Accessibilité de la mairie	Fréteval	14/11/11	28 333	30	8 500	28 648
<b>Totaux Action 6-1</b>			<b>36 958</b>		<b>15 400</b>	<b>37 388</b>
<b>TOTAUX MODULE 6</b>			<b>36 958</b>		<b>15 400</b>	<b>37 388</b>

**Module n°7  
Biodiversité et eau**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
<b>Action n°7-1 : Réaliser un schéma trame bleue/trame verte</b>						
Etude TB/TV	Pays Vendômois	27/06/11	50 000	50	25 000	50 000
<b>Totaux Action 7-1</b>			<b>50 000</b>		<b>25 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Action n°7-2 : Préconiser le développement de diagnostics et pratiques en faveur de la biodiversité</b>						
Atlas de la biodiversité communal	Vendôme	27/06/11	15 400	50	7 700	15 440
Gestion différenciée des espaces verts publics	Pays Vendômois	03/10/11	20 222	45	9 100	20 370
<b>Totaux Action 7-2</b>			<b>35 622</b>		<b>16 800</b>	<b>35 810</b>
<b>TOTAUX MODULE 7</b>			<b>85 622</b>		<b>41 800</b>	<b>85 810</b>

**Module n°9  
Développement de l'accès à la culture**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
création espace de petite diffusion dans la médiathèque	Cté Pays de Ronsard	27/06/11	391 000	20	78 200	391 198
Création d'une bibliothèque à St-Ouen	Cté Pays de Vendôme	20/02/12	156 500	20	31 300	156 945
<b>TOTAUX MODULE 9</b>			<b>547 500</b>		<b>109 500</b>	<b>548 143</b>

**Module n°11  
Activités sportives et de loisirs**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
gazon synthétique sur terrain de foot	Mondoubleau	26/02/11	360 000	20	72 000	360 362
Implantation de 5 plateaux multi-sports	Cté Haut Vendômois	20/02/12	263 000	20	52 600	263 475
<b>TOTAUX MODULE 11</b>			<b>623 000</b>		<b>124 600</b>	<b>623 837</b>

**Module n°12  
Agriculture**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
<b>Action n°12-1 : Prolonger le soutien à l'élevage</b>						
Fabrique d'aliments	Mr RIGOREAU (Savigny)	26/02/11	40 000	25	10 000	44 096
Bol mélangeur+éléments stockage	GAEC COIGNEAU (Le Poislay)	26/02/11	40 000	25	10 000	49 763
Griffe à fourrage	EARL Fermes des Guerrières (Epuisay)	26/02/11	40 000	25	10 000	41 000
Dessileuse-pailleuse-distributrice	EPLEFPA (Vendôme)	26/02/11	28 571	35	10 000	30 920
Dessileuse-pailleuse	Mr COURSIMAULT(Le Gault du Perche)	26/02/11	30 800	25	7 700	30 980
Dérouleuse-pailleuse	GAEC des Charmilles (Baillou)	15/04/11	9 600	25	2 400	9 900
Godet dessileur	Mr BRETON (Souday)	15/04/11	10 800	25	2 700	11 000
Aplatisseur	GAEC des Ganeries (Sargé)	15/04/11	20 800	25	5 200	21 100
Télescopique avec godet dessileur-mélangeur	GAEC de la Vougrerie (Sargé)	13/05/11	40 000	25	10 000	75 000
Mélangeuse distributrice automotrice	EARL du Poirier (Sargé)	13/05/11	40 000	25	10 000	89 000
Achat d'un télescopique	GAEC de la Grenne (Chauvigny du Perche)	27/06/11	28 572	35	10 000	64 000
Achat d'un bol mélangeur	GAEC de la Pierre Cochée	02/12/11	28 571	35	10 000	32 600
Achat équipement mobile d'hydrothérapie	CUMA de Baillou	20/02/12	17 714	35	6 200	17 950
Acaht bol mélangeur	Mr VERDIER (Choue)	20/02/12	29 200	25	7 300	29 500
<b>Totaux action 12-1</b>			<b>404 628</b>		<b>111 500</b>	<b>546 809</b>
<b>Action n°12-2 : Amplifier le développement des circuits-courts alimentaires</b>						
Achat matériels pour vente la directe	GAEC de la Grenne (Chauvigny du Perche)	27/06/11	10 571	35	3 700	10 632
Aménagement de la fromagerie	EARL du Petit Perche	02/12/11	23 600	25	5 900	23 958
Achat matériel pour la vente directe	EARL Safran d'Authon	20/02/12	13 429	35	4 700	13 601
Aménagement local et laboratoire	EARL du Couëtron	20/02/12	28 571	35	1 000	49 871
<b>Totaux action 12-2</b>			<b>76 171</b>		<b>15 300</b>	<b>98 062</b>
<b>Action n°12-3 : Conforter le développement de filières locales</b>						
Achat matériel pour récolte asperges vertes	Agralys	20/02/2012	14 000	25	3 500	14 176
Achat matériels pour marchés	Agralys	20/02/2012	6 166	60	3 700	6 285
<b>Totaux action 12-3</b>			<b>20 166</b>		<b>7 200</b>	<b>20 461</b>
<b>TOTAUX MODULE 12</b>			<b>500 965</b>		<b>134 000</b>	<b>665 332</b>

**TOTAL DES SUBVENTIONS VOTEES AU 20 FEVRIER 2012 :**

**842 200 €**

Soit	<b>13,03</b>	% d'engagement
Total des dépenses subventionnables		3 930 709 €
Total des dépenses réelles		4 098 917 €

## Annexe 2

### Compte administratif 2011

	Budget 2011 voté	Budget 2011 réalisé
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b><u>011. Charges à caractère général</u></b>	<b>275 688,00</b>	<b>80 584,20</b>
6064 Fournitures administratives	2 500,00	2 176,87
Leader	1 500,00	1 569,60
Veille éco	1 000,00	757,31
611 Contrats de prestation de services avec des entreprises (log compta)	500,00	193,15
6132 Location immobilière	9 000,00	4 122,38
615 Entretien et réparations	500,00	107,64
616 Prime d'assurance	5 500,00	5 483,62
617 Etudes et recherches	110 000,00	5 000,00
6225 Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00	355,40
6228 Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	115 688,00	41 881,79
Leader	1 000,00	
Veille éco	1 000,00	
6232 Fêtes et cérémonies (restaurant)	2 000,00	1 072,75
Leader	1 000,00	122,40
Veille éco	500,00	
6237 Publication Pays	6 000,00	4 118,61
Leader	200,00	0,00
Veille éco	200,00	0,00
6238 Publications divers		2 000,00
6247 Transports collectifs		1 358,00
6256 Frais de mission Pays (SM + SB + IM)	3 500,00	3 510,97
Leader	2 000,00	1 832,78
Veille éco	1 000,00	686,38
6262 Frais de télécommunication (1 portable + abonnement internet)	1 000,00	791,19
Leader (1 portable)	500,00	385,33
Veille éco (1 portable)	1 500,00	1 195,25
6281 Concours divers (cotisation association Pays)	1 100,00	1 113,00
6287 Remboursement de frais (Photocopies, timbres, téléphone)	5 000,00	503,31
Leader (Photocopies, timbres, téléphone)	1 200,00	246,47
Veille éco (Photocopies, téléphone)	300,00	
<b><u>67. Charges exceptionnelles</u></b>	<b>1 200,00</b>	
6718 Autres charges exceptionnelles (stagiaire)	1 200,00	
<b><u>012. Charges de personnel</u></b>	<b>210 885,00</b>	<b>197 276,75</b>
63322 Cotisation versée au FNAL	80,00	64,95 €
Leader	35,00	30,58 €
Veille éco	50,00	33,65 €
6336 Centre de gestion	1 200,00	1 005,51 €
Leader	500,00	458,16 €
Veille éco	600,00	504,33 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	250,00	201,11 €
Leader	100,00	91,64 €
Veille éco	150,00	100,91 €
64111 Rémunération du personnel titulaire	46 000,00	45 709,86 €
64131 Rémunération du personnel non titulaire	30 500,00	29 576,88 €
Leader	37 000,00	30 543,64 €
Veille éco	38 000,00	33 622,88 €

6451 Cotisations à l'URSSAF	15 200,00	15 140,17 €
Leader	9 000,00	9 102,06 €
Veille éco	10 500,00	10 019,54 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	12 100,00	12 086,64 €
Leader	1 100,00	1 040,62 €
Veille éco	1 300,00	1 146,69 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 800,00	1 744,18 €
Leader	1 800,00	1 679,18 €
Veille éco	2 000,00	1 848,57 €
6458 Cotisation ATIAL		181,00 €
6475 Médecine du travail	100,00	0,00
64832 Contribution fonds compensation cessation progressive d'activité	200,00	0,00
6488 Autres charges de personnels (COS)	660,00	672,00
Leader	330,00	336,00
Veille éco	330,00	336,00
<b><u>042. Opérations d'ordre de transfert entre section</u></b>	<b>6 635,00</b>	<b>6 634,66</b>
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorp et corp	6 635,00	6 634,66
<b><u>023, Virement à la section d'investissement</u></b>		
<b>TOTAL</b>	<b>494 408,00</b>	<b>284 495,61</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget 2011 voté</b>	<b>Budget 2011 réalisé</b>
<b><u>64. Charges de personnels</u></b>	<b>0,00</b>	<b>735,86</b>
6419 Remboursement sur rémunération du personnel		76,86
6459 Remboursement sur charges du personnel		659,00
<b><u>74. Dotations subventions, participations</u></b>	<b>432 100,49</b>	<b>411 610,99</b>
74728 Subvention Conseil Régional pour le Pays	62 500,00	62 500,00
74728 Subvention Conseil Régional (3ème CRPV)	95 200,00	53 500,00
74738 Subvention Conseil Général	26 678,00	26 678,58
Subvention Conseil Général (Veille éco)	50 000,00	50 000,00
74741 Participation des communes	115 123,00	115 123,50
7475 Participation groupement de collectivité (Pays BVL prog Leader)	8 099,49	11 369,10
74778 Subvention fonds européens Leader	74 500,00	92 338,81
7788 Autres produits exceptionnels		101,00
<b><u>002 Excédent antérieur reporté</u></b>	<b>62 607,51</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>494 708,00</b>	<b>412 346,85</b>

**. Soit un total excédentaire de 127 851,24€**

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget 2011 voté</b>	<b>Budget 2011 réalisé</b>
<b><u>20. Immobilisations incorporelles</u></b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 738,39</b>
205 Concessions et droits similaires, logiciels ( Segilog)	3 000,00	1 738,39

<b>21. Immobilisations corporelles</b>	<b>4 635,00</b>	<b>1 632,14</b>
2183 Matériel de bureau et informatique Pays	3 135,00	1 259,22
Leader	500,00	
Veille éco	500,00	
2184 Mobilier	500,00	372,92
<b>001 Déficit antérieur reporté</b>	<b>6 189,95</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>13 824,95</b>	<b>3 370,53</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget 2011 voté</b>	<b>Budget 2011 réalisé</b>
<b>10. Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>7 189,95</b>	<b>7 179,09</b>
10222 FCTVA	1 000,00	989,14
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	6 189,95	6 189,95
<b>45. Opérations pour comptes de tiers</b>		<b>18 675,00</b>
4582 PNA		18 675,00
<b>040. Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>6 635,00</b>	<b>6 634,66</b>
2805 Concessions et droits similaires, logiciels	3 722,00	3 721,95
28183 Matériel de bureau et informatique	2 913,00	2 912,71
<b>021. Virement de la section de fonctionnement</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 824,95</b>	<b>32 488,75</b>

**. Soit un total excédentaire de 29 118,22€**

**Soit un total excédentaire de 156 969,46€ en résultat 2011**



## Annexe 2 bis

### Budget primitif 2012

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	Proposition
	2011	2011	2012
<b>011. Charges à caractère général</b>	<b>273 988,00 €</b>	<b>80 584,20 €</b>	<b>301 537,79 €</b>
6064 Fournitures administratives	2 500,00 €	2 176,87 €	3 000,00 €
Leader	1 500,00 €	1 569,60 €	2 000,00 €
Veille éco	1 000,00 €	757,31 €	0,00 €
Chargés de mission (COEP ACMACS)			300,00 €
611 Contrats de prestation de services avec des entreprises (Maintenance informatique et logiciel compta)	500,00 €	193,15 €	
6132 Location immobilière	9 000,00 €	4 122,38 €	5 000,00 €
615 Entretien et réparations	500,00 €	107,64 €	500,00 €
6156 Maintenance			200,00 €
616 Prime d'assurance	5 500,00 €	5 483,62 €	5 700,00 €
617 Etudes et recherches	110 000,00 €	5 000,00 €	105 000,00 €
6225 Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00 €	355,40 €	500,00 €
6228 Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	115 688,00 €	41 881,79 €	47 200,00 €
Leader	1 000,00 €		
"Réserve"			105 187,79 €
6232 Fêtes et cérémonies (restaurant)	2 000,00 €	1 072,75 €	1 000,00 €
Leader	1 000,00 €	122,40 €	500,00 €
6237 Publication Pays	6 000,00 €	4 118,61 €	5 000,00 €
Leader	200,00 €		200,00 €
6238 Publications divers		2 000,00 €	2 000,00 €
6247 Transports collectifs		1 358,00 €	3 000,00 €
6256 Frais de mission Pays	3 500,00 €	3 510,97 €	3 500,00 €
Leader	2 000,00 €	1 832,78 €	2 000,00 €
Veille éco	1 000,00 €	686,38 €	200,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			1 000,00 €
6262 Frais de télécommunication (1 portable + abonnement internet)	1 000,00 €	791,19 €	1 000,00 €
Leader (1 portable)	500,00 €	385,33 €	500,00 €
Veille éco (1 portable)	1 500,00 €	1 195,25 €	300,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			100,00 €
6281 Concours divers (cotisation association Pays)	1 100,00 €	1 113,00 €	1 200,00 €
6287 Remboursement de frais (Photocopies, timbres, téléphone)	5 000,00 €	503,31 €	4 000,00 €
Leader (Photocopies, timbres, téléphone)	1 200,00 €	246,47 €	1 200,00 €
Veille éco (Photocopies)	300,00 €		100,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			150,00 €
<b>65. Autres charges de gestion courante</b>			<b>1 200,00 €</b>
6532 Frais de mission Présidente			1 200,00 €
<b>67. Charges exceptionnelle</b>	<b>1 200,00 €</b>		
6218 Autres personnels au service (stagiaire)	1 200,00 €		

<b>012. Charges de personnel</b>	<b>210 885,00 €</b>	<b>197 276,75 €</b>	<b>213 870,00 €</b>
6218 Autres personnels au service (stagiaire Leader)			600,00 €
63322 Cotisation versée au FNAL	80,00 €	64,95 €	80,00 €
Leader	35,00 €	30,58 €	35,00 €
Veille éco (2,5 mois en 2012)	50,00 €	33,65 €	10,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			35,00 €
6336 Centre de gestion	1 200,00 €	1 005,51 €	1 200,00 €
Leader	500,00 €	458,16 €	600,00 €
Veille éco	600,00 €	504,33 €	130,00 €
COEP			600,00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	250,00 €	201,11 €	250,00 €
Leader	100,00 €	91,64 €	150,00 €
Veille éco	150,00 €	100,91 €	30,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			150,00 €
64111 Rémunération du personnel titulaire	46 000,00 €	45 709,86 €	46 200,00 €
64131 Rémunération du personnel non titulaire	30 500,00 €	29 576,88 €	32 000,00 €
Leader	37 000,00 €	30 543,64 €	31 500,00 €
Veille éco	38 000,00 €	33 622,88 €	8 400,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			31 500,00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	15 200,00 €	15 140,17 €	16 200,00 €
Leader	9 000,00 €	9 102,06 €	9 500,00 €
Veille éco	10 500,00 €	10 019,54 €	2 500,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			9 500,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	12 100,00 €	12 086,64 €	12 500,00 €
Leader	1 100,00 €	1 040,62 €	1 200,00 €
Veille éco	1 300,00 €	1 146,69 €	300,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			1 200,00 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 800,00 €	1 744,18 €	1 900,00 €
Leader	1 800,00 €	1 679,18 €	1 800,00 €
Veille éco	2 000,00 €	1 848,57 €	500,00 €
Chargés de mission (COEP / OCMACS)			1 800,00 €
6458 Cotisation ATIAL		181,00 €	150,00 €
6475 Médecine du travail	100,00 €		100,00 €
64832 Contribution fonds compensation cessation progressive d'activité	200,00 €		200,00 €
6488 Autres charges de personnels (COS)	660,00 €	672,00 €	700,00 €
Leader	330,00 €	336,00 €	350,00 €
Veille éco	330,00 €	336,00 €	
<b>042. Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>6 635,00 €</b>	<b>6 634,66 €</b>	<b>5 126,47 €</b>
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorp et corp	6 635,00 €	6 634,66 €	5 126,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>491 508,00 €</b>	<b>284 495,61 €</b>	<b>521 734,26 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2011</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b><u>013 Atténuations de charges</u></b>		<b>735,86 €</b>	<b>5 660,00 €</b>
6419 Remboursement sur rémunération du personnel		76,86 €	5 000,00 €
6459 Remboursement sur charges du personnel		659,00 €	660,00 €
<b><u>74. Dotations subventions, participations</u></b>	<b>432 100,49 €</b>	<b>411 610,99 €</b>	<b>306 370,00 €</b>
74718 Autre subventions de l'Etat (PNA)			5 760,00 €
74718 Autre subventions de l'Etat (OCMACS)			16 200,00 €
74728 Subvention Conseil Régional pour le Pays	62 500,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €
74728 Subvention Conseil Régional (3ème CRPV)	95 200,00 €	53 500,00 €	18 900,00 €
74738 Subvention Conseil Général	26 678,00 €	26 678,58 €	26 678,00 €
Subvention Conseil Général (Veille éco)	50 000,00 €	50 000,00 €	
74741 Participation des communes	115 123,00 €	115 123,50 €	115 932,00 €
74778 Subvention fonds européens Leader	74 500,00 €	92 338,81 €	42 400,00 €
Subvention fonds FEDER (TVB)			10 000,00 €
7475 Participation groupement de collectivité (Pays BVL prog Leader)	8 099,49 €	11 369,10 €	8 000,00 €
<b><u>77 Produits exceptionnels</u></b>			<b>19 245,51 €</b>
773 Mandats annulés sur exercice antérieur			15 075,00 €
7788 Autres produits exceptionnels		101,00 €	4 170,51 €
<b><u>002 Excédent antérieur reporté</u></b>	<b>62 607,51 €</b>		<b>190 458,75 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>494 708,00 €</b>	<b>412 346,85</b>	<b>521 734,26 €</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2011</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b><u>20. Immobilisations incorporelles</u></b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1 738,39 €</b>	<b>1 800,00 €</b>
205 Concessions et droits similaires, logiciels ( Segilog)	3 000,00 €	1 738,39 €	1 800,00 €
<b><u>21. Immobilisations corporelles</u></b>	<b>4 635,00 €</b>	<b>1 632,14 €</b>	<b>4 409,23 €</b>
2183 Matériel de bureau et informatique Pays	3 135,00 €	1 259,22 €	3 409,23 €
Leader	500,00 €		1 000,00 €
Veille éco	500,00 €		
2184 Mobilier	500,00 €	372,92 €	
<b><u>45. Opérations pour comptes de tiers</u></b>			<b>86 100,51 €</b>
45811 PNA			29 880,00 €
45812 OCMACS			37 000,00 €
45813 Contrat de Bassin			15 050,00 €
45815 Leader +			9,99 €
45816 Projet Prévision			4 160,52 €
<b><u>001 Déficit antérieur reporté</u></b>	<b>6 189,95 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 824,95 €</b>	<b>3 370,53 €</b>	<b>92 309,74 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2011</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b><u>10. Dotations, fonds divers et réserves</u></b>	<b>7 189,95 €</b>	<b>7 179,09 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
10222 FCTVA	1 000,00 €	989,14 €	1 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	6 189,95 €	6 189,95 €	
<b><u>45. Opérations pour comptes de tiers</u></b>		<b>18 675,00 €</b>	<b>63 255,00 €</b>
45821 PNA		18 675,00 €	11 205,00 €
45822 OCMACS			37 000,00 €
45823 Contrat de Bassin			15 050,00 €
<b><u>040. Opérations d'ordre de transfert entre section</u></b>	<b>6 635,00 €</b>	<b>6 634,66 €</b>	<b>5 126,47 €</b>
2805 Concessions et droits similaires, logiciels	3 722,00 €	3 721,95 €	1 917,79 €
28183 Matériel de bureau et informatique	2 913,00 €	2 912,71 €	3 134,10 €
28184 Mobilier			74,58 €
<b><u>001 Excédent antérieur reporté</u></b>			<b>22 928,27 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 824,95 €</b>	<b>32 488,75 €</b>	<b>92 309,74 €</b>

## Annexe 3

### Lexique outils ADEME/Région/Etat pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti des collectivités

Engager de telles démarches suppose de faire se succéder 4 phases schématiquement

Outils et domaines de pertinence des dispositifs	CEP Chargé de mission énergie	PCI (1) Pré- diagnostic Conseil Isolation	COEP (2) (+2 ou 3 PCI) Sur bâtiments publics	COEP (2) (+ audits ...) sur bâtiments typiques (ex : piscine)
<b>Connaitre son patrimoine</b> & ses performances énergétiques	Aide en amont pour récupérer les données	X	X	X
<b>Etablir des scenarii</b> , lancer des études de conception		X	X	X
<b>Engager des travaux adaptés</b> , respecter les critères techniques définis par les études de conception	Suivi des appels d'offres et des travaux			
<b>Vérifier le bon fonctionnement</b> énergétique du bâtiment : influences des comportements & des conditions d'exploitations. Instrumenter & assurer un suivi, ...	Suivi des résultats			

- (1) Communes < 1000 habitants) pour un bâtiment  
(2) Communes ou communautés > 1000 habitants

#### ① PCI : Prédiagnostic Conseil Isolation

La région centre finance 100% du coût de Prédiagnostics Conseil Isolation (PCI) au profit des communes de moins de 1000 habitants. Elle se réserve le droit de sélectionner les demandes en fonction des caractéristiques des bâtiments, de leurs conditions d'utilisation, des intentions et des moyens que la collectivité est susceptible d'engager pour conduire des travaux à la suite.

Les PCI consiste en une prestation de conseils en 3 étapes (+ 1 étape optionnelle) :

- Bilan énergétique du bâtiment avant travaux (le prestataire effectue une visite détaillée du site et évalue le potentiel d'économies)
  - Structure générale du bâtiment, caractéristiques et bilan des déperditions des parois
  - Descriptif des équipements existants
  - Etat des consommations d'énergie et détermination de l'étiquette énergie et gaz à effet de serre avant travaux
- Proposition de scénarii de travaux (pour atteindre les classe, D, C, B & A...) et un scenario « facteur 4 »
  - Chaque scenarii présente les préconisations de travaux sur les différentes parois, les besoins de ventilation, les comportements, ...
  - Le prestataire procède au calcul de la classe énergétique théorique après travaux,
  - des indications complémentaires sur les systèmes de chauffage, la régulation, le suivi sont précisées
  - Une estimation financière sommaire des différentes solutions est produite

- Restitution des résultats, sous la forme d'un rapport et d'une présentation orale
- Prestation optionnelle : accompagnement pour Consultation des entreprises

La réalisation d'un PCI est une des conditions pour bénéficier des aides régionales à la conduite de travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux. Les aides peuvent atteindre 25 ou 50% du coût des travaux éligibles selon qu'ils permettent de gagner 1 ou deux classes (étiquette énergie). Les travaux doivent permettre d'atteindre la classe D.

## **② COEP Conseil en Orientation Énergétique du Patrimoine**

Il s'agit d'une prestation de services réalisée par un tiers (bureau d'étude). Les collectivités de plus de 1 000 habitants doivent lancer un COEP pour être éligible au Plan Isolation des 3èmes Contrats Régionaux de Pays.

Cette prestation se situe en amont des études techniques & de l'ingénierie classique auxquelles elle ne se substitue pas. Elle vise deux objectifs principaux :

- Sur la base d'une analyse globale de l'ensemble du patrimoine bâti d'une collectivité, repérer les bâtiments qui présentent les performances thermiques, les coûts énergétiques les plus importants ou, plus généralement, ceux qui présentent les potentiels d'économies d'énergies (gisement énergétique) les plus importants.
- Conduire des analyses (type PCI) sur les 2 ou 3 bâtiments qui présentent les potentiels d'économies les plus importants ; ou prescrire des analyses type audit, également susceptibles d'être aidés financièrement via l'accord cadre Etat-Région-ADEME) sur des bâtiments spécifiques pour lesquels la démarche PCI n'est pas adaptée,

Comprend trois étapes majeures :

- Etat des lieux organisation & technique, visite de tous les bâtiments, établissement de ratios, choix des bâtiments pour étape 2
  - Evaluation de l'ensemble des consommations et énergétiques des bâtiments
  - Conseils pour l'engagement à suivre des audits thermiques, études de faisabilité, suivis
- Réalisation de PCI (et éventuellement audits) pour les bâtiments sélectionnés
  - Conseils pour travaux et appels d'offres
- Présentation du plan d'actions hiérarchisées, synthèse des PCI :
  - Préconisations en matière d'organisation interne et de modes de gestion,
  - Définition de l'intérêt et des enjeux des renégociations de contrats (fourniture d'énergie + maintenance),
  - Informations sur les possibilités de financement

Proposition :

- Identification par chaque communauté intéressée de bâtiments communautaires ou communaux (+ 1 000 habitants) ou prioritaires sur lesquels les collectivités comptent engager des travaux d'isolation à court terme ou moyen terme (2 à 5 ans).

## **③ CEP Conseil en Energie Partagée**

L'objectif est de doter un groupe de collectivités (qui n'ont pas la taille & les moyens suffisants pour se structurer individuellement sur les questions de maîtrise de l'énergie) d'une compétence énergie mutualisée. Concrètement, un **chargé de mission énergie** est recruté par une structure porteuse pour une durée de 3 ans. Dans la pratique, un poste de chargé de mission énergie peut être créé pour un groupement de collectivités cumulant entre 30 et 50 000 habitants.

*Pour mémoire, le Pays Vendômois compte 70 000 habitants et le pays Beauce Val de Loire 25 000.*

Le Chargé de mission énergie accompagne les communes dans leurs choix en matière de performance énergétique de leur patrimoine bâti, de leur flotte de véhicule, d'éclairage public, ...).

II :

- Sensibilise & forme les équipes communales aux problématiques énergétiques & aux usages du patrimoine public,
- Dresse un bilan énergétique (sur 3 ans), il collecte des données, les exploite,
- Analyse les diagnostics et préconisations d'un programme d'actions (exemple PCI) pour améliorer les performances énergétiques du patrimoine, accompagne la mise en œuvre d'un programme d'action pour l'amélioration (des performances énergétiques) du patrimoine.
- Accompagne les communes dans l'ensemble des projets relatifs à l'énergie (et à l'eau) en qualité d'Assistant à maître d'Ouvrage (le chargé de mission énergie n'assume pas le rôle de maître d'ouvrage ni celui de maître d'œuvre)

*Le Chargé de mission énergie peut intervenir :*

- *En amont & en aval de démarches type PCI ou COEP qui portent sur le patrimoine bâti.*
- *En assurant un suivi des consommations et analysant les contrats d'approvisionnement (première source d'économie dans la pratique)*
- *Au-delà du patrimoine bâti, sur d'autres dispositifs consommateurs d'énergie.*

La structure porteuse (pays, groupement de collectivités, ALE, voire association...), employeuse du chargé de mission énergie :

- Perçoit les aides publiques, notamment de l'ADEME ou de la région (cf. ci-dessous),
- Assure les prestations de conseil en énergie partagés auprès des communes adhérentes qui, en contrepartie, adhèrent à la structure et apporte un financement (par exemple : X€/an/habitant)
- Bénéficie de l'appui méthodologique et des outils (logiciels, formation, ...) développés par le réseau CEP-ADEME qui est destinataire, en contrepartie, d'informations et de données liées à l'activité.

## Annexe 4

### 20 dossiers approuvés en Comité de Programmation

<i>Titre du projet</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>FEADER sollicité</i>	<i>Total des dépenses</i>
Création d'un site Internet 2.0 (313)	Office de Tourisme de la Communauté du Pays Vendôme	15 016,43€	27 302,60€
Parc en Fête (321)	Ville de Mer	14 605,60€	26 555,64€
Valorisation et gestion des ressources des territoires en éco-réhabilitation et en éco-construction (341B)	CAUE de Loir-et-Cher	39 690,71€	73 164,94€
Habiter la campagne au XXI <sup>ème</sup> siècle (341B)	CAUE de Loir-et-Cher	44 439,90€	80 799,84€
Gestion durable des espaces publics (421)	Pays Vendômois	11 203,50€	20 370,00€
Gestion durable des espaces publics (421)	Pays Beauce Val de Loire	11 203,50€	20 370,00€
Ateliers prospectifs Sémaphores/CESER (321)	Pays Vendômois	5 183,75€	9 425,00€
Animation/Gestion Leader – Année 2012 (431)	Pays Vendômois	30 745,00€	55 900,00€
Programme National pour l'Alimentation Communication (321)	Pays Vendômois	3 300,00€	6 000,00€
Programme National pour l'Alimentation Animation d'ateliers de sensibilisation au goût (321)	Pays Vendômois	4 598,66€	8 361,20€
Programme National pour l'Alimentation Fiches de référence agricoles (321)	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	3 368,00€	6 123,64€
Programme National pour l'Alimentation Amélioration de l'offre alimentaire en restauration scolaire municipale (321)	APASP	26 950,00€	49 055,55€
Programme National pour l'Alimentation Mutualisation des achats en circuits courts dans un groupement de commandes (321)	APASP	6 600,00€	13 142,00€
Information – Prévention Santé (321)	Observatoire de l'Economie et des Territoires	6 600,67€	12 001,22€
Observatoire du Développement Durable – Années 2010 et 2011 (421)	Observatoire de l'Economie et des Territoires	15 893,03€	28 896,41€

Veille territoriale – Investissements et politiques locales (421)	Observatoire de l’Economie et des Territoires	14 423,71€	26 224,93€
Veille territoriale – Investissements et politiques locales (421)	Conseil Général de Loir-et-Cher	31 722,41€	57 677,10€
<b>TOTAL</b>		<b>285 444,87€</b>	521 370,07€

### 3 dossiers en accord de principe

<i>Titre du projet</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>FEADER sollicité</i>	<i>Total des dépenses</i>
Programme National pour l’Alimentation La cuisine pédagogique pour l’apprentissage ...	La Ville-aux-Clercs	9 107,02€	17 107,02€
Filière locale Coteaux du Vendômois	Syndicat des Producteurs des Coteaux du Vendômois	60 644,43€	150 000,00€
La main de l’Homme	Promenades Photographiques	15 000,00€	167 790,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>84 751,45€</b>	334 897,02€